



## ZOOM

### Le décommissionnement du réseau cuivre suscite encore de nombreuses interrogations

Les travaux de décommissionnement du réseau cuivre débuteront officiellement en 2024. Le premier lot, représente plus de **200 000 locaux situés sur 162 communes**. Les abonnés auront un an pour opter pour une technologie alternative. Le deuxième lot s'appliquera en 2025 à **950 000 locaux de 829 communes**. Un **webinaire**, organisé le 11 octobre dernier par l'**Association des Maires de France (AMF) et l'Avicca**, a permis de dresser un premier constat au vu des **expérimentations menées dans 6 communes**. De nombreuses interrogations demeurent.

En matière de communication, les élus souhaiteraient qu'une structure nationale unique "**neutre**" porte la communication. La **Délégation Générale aux Entreprises (DGE)** a annoncé l'ouverture d'un site dédié courant novembre. Sur le terrain, la gouvernance du décommissionnement relève de **comités de suivi locaux de l'aménagement numérique**, coordonnés par les préfets. Ces comités abordent non seulement la fermeture mais aussi la qualité de service du cuivre, ainsi que

↳ Consultez le [replay du webinaire](#) (source : AMF / YouTube)

les problématiques de déploiement de la fibre. Actuellement les communes, s'appuyant sur un **kit de communication** fourni par la **Fédération Française des Télécoms**, se chargent d'organiser la concertation avec la population. L'expérimentation a toutefois révélé son caractère "**artisanal**" et souvent désordonné. Son organisation à l'échelle intercommunale et départementale semblerait plus pertinente.

L'existence de **nombreux cas particuliers** doit également être davantage prise en compte. En effet, de nombreuses entreprises ou collectivités disposent de plusieurs lignes en cuivre, dont certaines sont imposées par la réglementation, même si celle-ci s'est assouplie pour les **Etablissements Recevant du Public (ERP)**. Les lignes dédiées aux stations météo, châteaux d'eau ou aux transports doivent aussi être identifiées par les communes qui devront trouver des solutions alternatives. Le cas des maisons de retraite (adresse unique associée à de nombreux abonnés) a également été soulevé.

> [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) – 20/10/23

## ÉCONOMIE

Le **Ministère de la Transition énergétique** a organisé une réunion de travail le 26 octobre au sujet du développement de la **filière biocarburants**. Les principaux utilisateurs étaient représentés pour aborder **l'enjeu de l'accès à ces nouvelles énergies, en lieu et place du GNR**. Les professionnels de **l'agriculture, de la forêt, du transport et des engins lourds de chantier du BTP** devraient être prioritaires, au risque de créer un déséquilibre, l'offre étant actuellement insuffisante pour couvrir ces nouveaux besoins. Des groupes de travail ont été initiés pour élaborer des propositions concrètes au cours des prochains mois. D'ici là, l'Europe a prévu de faciliter la **distribution de diesel « XLT »** auprès des **flottes professionnelles « captives »** ayant leur propre logistique. Courant 2024, un nouveau carburant décarboné **pour les usages non routiers, le « GNR XTL »**, sera disponible pour les engins agricoles et de chantier. Les pouvoirs publics ont toutefois insisté sur l'objectif premier : réduire la consommation d'énergie carbonée. Ils encouragent ces acteurs à déployer une stratégie basée sur la sobriété, en optimisant davantage leurs consommations, et sur l'efficacité énergétique, en exploitant innovations technologiques et électrification, sous réserve que cela soit possible techniquement et économiquement.

> [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 26/10/23

D'après le **baromètre annuel\* du Cabinet de recouvrement de créances ARC**, les chefs d'entreprises se déclarent confiants au sujet de leurs activités. Ils sont **33 % à anticiper une hausse au cours des 6 prochains mois** (vs 23 % en 2022) et **50 % misent sur la stabilité**. En revanche, ils sont très nombreux (88 %) à s'inquiéter de la situation économique française et à penser qu'elle ne s'améliorera pas au cours des 6 prochains mois. L'étude relève également une **nette dégradation des délais de paiement**. Atteignant 12 jours en moyenne en 2022, ils se situent désormais à 15 jours. 83 % des entreprises interrogées (80 % en septembre 2022) estiment que les délais de paiement risquent encore de se détériorer. Questionnés sur leur pratique, la moitié des chefs d'entreprises indiquent prolonger le délai de paiement avec leurs fournisseurs. Seules 13 % d'entre eux recourent à leur découvert bancaire. Considéré comme un moyen de financement à part entière, **le délai de paiement devient donc une variable d'ajustement** : un raisonnement périlleux, préjudiciable à la santé financière des entreprises, comme le reconnaissent 93 % des dirigeants interrogés. Entre septembre 2022 et septembre 2023, la **Banque de France** a dénombré **51 160 procédures de dépôts de bilan**. "**Beaucoup d'entreprises disparaissent par manque de fonds propres, mais avec des carnets de commande bien remplis**", constate **Denis Le Bossé, Président du cabinet Arc**.

\*Etude menée auprès de 501 entreprises de 50 salariés et plus, interrogées entre le 24/08 et le 15/09/2023.

> [Les Echos](http://LesEchos.com) – 24/10/23

En France, d'après l'Insee **l'activité n'a progressé que de 0,1 % au 3<sup>ème</sup> trimestre** (après 0,6 % au 2<sup>ème</sup> trimestre). L'atteinte d'un taux de croissance annuel de 1 % reste possible. **En 2024, la situation économique devrait toutefois se compliquer.** L'Insee prévoit un acquis de croissance de 0,3 % en début d'année, conditionnée à une augmentation de l'activité de 0,2 % au dernier trimestre 2023. Pour l'année 2024, les experts tablent sur **une croissance moyenne annuelle de seulement 0,8 %, une vision plus pessimiste que celle du Gouvernement qui vise 1,4 %**. L'incertitude liée au contexte géopolitique laisse planer le risque d'une nouvelle envolée des prix des matières premières. Si l'inflation poursuit la baisse observée cet automne (4 % en glissement annuel en octobre, vs 4,9 % en septembre), le Ministère de l'Economie table sur une augmentation des prix stabilisée autour de 2,6 % en moyenne l'an prochain. Toutefois la situation reste fragile. *"Après la stagnation attendue en fin d'année, la reprise de l'activité économique sera très progressive"*, estime **Stéphane Colliac, économiste chez BNP Paribas**. Il juge que *"la consommation des ménages devrait mieux se comporter que l'investissement en 2024"*.

> [Les Echos – Le Monde - 2/11/23](#)

Depuis un an, **l'inflation dans la zone euro s'élève légèrement au dessus de 4 %**. Elle atteignait 11 % à l'automne 2022. En dépit des apparences, elle risque toutefois de résister avant d'atteindre à nouveau 2 %. Le ralentissement de la hausse des prix observé depuis un an, s'explique principalement par le retournement des prix de l'énergie, une fois passée leur envolée liée à l'invasion de l'Ukraine. Un autre indicateur, **le « core-inflation »** (inflation sous-jacente, hors énergie et alimentation) résiste davantage et **se situe désormais à 4,5 %** (contre 5,7 % il y a 6 mois). Les banques centrales et le FMI estiment qu'il faudra attendre 2025 pour espérer retrouver un niveau d'inflation avoisinant les 2 %. C'est désormais **la hausse des salaires qui nourrit l'inflation**, en particulier dans les activités de services. Ils ont progressé de plus de 4 % dans la zone euro. Si dans l'industrie, le coût des achats, notamment des matières premières, est prépondérant par rapport aux salaires pour la formation des prix, dans les services, la hausse des salaires conduit les entreprises à augmenter leurs tarifs, au fur et à mesure qu'augmentent leurs coûts. Quand les banques centrales qualifient les taux d'intérêt de *"plus élevés, pour plus longtemps"* (*"higher for longer"*), c'est principalement parce qu'ils anticipent une inflation durable.

> [Les Echos – 25/10/23](#)

Alors qu'elle jugeait cet été la **situation financière des collectivités** en 2022 *"à nouveau très favorable"*, la **Cour des Comptes** apparaît beaucoup plus pessimiste dans le second volet de son **Rapport annuel sur les finances locales**, consacré à l'année 2023. A l'excédent de financement de 4,8 Mds € en 2022, succède un **besoin de financement de 2,6 Mds € en 2023, et de 2,9 Mds € en 2024**. Ses conclusions rejoignent celles de la **Banque postale** dont la note de conjoncture tablait sur une fin d'année 2023 *"difficile"* pour les finances des collectivités, quelles qu'elles soient. En cause, des recettes moindres liées à un montant de la TVA plus faible que prévu, un marché immobilier atone, la baisse des recettes de TICPE. Du côté des dépenses, la Cour souligne que *"l'augmentation des dépenses d'achats a dépassé la prévision moyenne d'inflation pour toutes les catégories de collectivités"*, ainsi que les dépenses de personnel et les dépenses sociales. L'inflation touche particulièrement les communes et les intercommunalités. L'épargne brute des communes progresse de 21 %, alors qu'elle baisse pour les autres catégories de collectivités : intercommunalités (-3 %), régions (-12 %) et départements (-39%). La Cour des Comptes suggère notamment de *"rationaliser le paysage contractuel entre l'État et les collectivités territoriales autour des Contrats de Plan État-Région (CPER) et des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), en leur intégrant autant que possible les autres dispositifs contractuels"* et à *"renforcer la portée des dispositifs contractuels, en laissant le temps nécessaire à leur négociation, en précisant notamment dans une annexe financière les engagements pris par chacun des signataires et en évaluant régulièrement leur mise en œuvre"*.

📄 Téléchargez le [Fasc.2 du rapport de la Cour des Comptes](#) (source : [www.ccomptes.fr](#)) > [www.lagazettedescommunes.com – 25/10/23 – LesEchos – 24/10/23](#)

La **Direction des Affaires Juridiques (DAJ) du Ministère de l'Economie et des Finances** a publié une **version actualisée de son guide pratique sur le prix dans les marchés publics**. Cette édition intègre les textes législatifs et réglementaires parus depuis la précédente édition de 2013 : directives européennes *"Marchés publics"* et *"Concessions"* de 2014, leur transposition par décrets en 2016 ainsi que leur codification en 2019. Les nouveaux CCAG publiés en 2021 ont également été ajoutés. Des mises à jour jurisprudentielles complètent également cette édition, par exemple sur l'offre anormalement basse. Parmi les nouveautés, le guide aborde notamment la **facturation électronique, la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), la fiscalité**, ou encore le traitement de la **retenue de garantie du sous-traitant à paiement direct**.

📄 Téléchargez le [Guide pratique sur le prix dans les marchés publics / DAJ](#) (source : [www.economie.gouv.fr/files/2023-10](#))

> [www.lemoniteur.fr – 27/10/23](#)

## SOCIAL

Dans le domaine des **infrastructures numériques, 33 000 emplois devraient être créés d'ici 2030**, soit une croissance de 5 % par an. Si le déploiement de la fibre optique arrive à son terme, la **maintenance du réseau fibré**, le **décommissionnement du réseau cuivre** ainsi que le **déploiement de la 5G industrielle** représentent des relais d'activité. L'essor des **centres de données et des territoires connectés** représente également de nouvelles opportunités. Telles sont les conclusions de l'**étude** réalisée par le **Cabinet Katalyse**, dans le cadre de l'**Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) "Infrastructures numériques"**. D'ici à 2030, les emplois dans les datacenters devraient presque doubler pour passer de 11 500 à 20 000. Pour la plupart, il s'agit de postes de techniciens (70 %). Si la filière bénéficie de relais de croissance, ces métiers souffrent d'un **déficit d'attractivité**, en particulier auprès des collégiens et des lycéens. *"Seules 61% des places disponibles dans mon centre de formation sont occupées"*, regrette **Pascal Goin, Directeur du Campus numérique de Montereau (77)**, alors qu'elles *"sont pourtant financées et débouchent systématiquement sur un emploi."* Un manque d'attractivité renforcé par la méconnaissance de ces métiers. *"Le grand public ne perçoit les métiers du numérique que sous le prisme des usages"* note **Philippe Le Grand, Président d'InfraNum**, alors qu'en *"déployant les réseaux du futur ou en connectant un territoire, on participe à la transformation de la société."* Il plaide également pour une **revalorisation des salaires** au sein de la filière. Pour attirer les demandeurs d'emploi et les personnes en reconversion, la filière entend se rapprocher des **missions locales** et de **Pôle Emploi**. Outre des compétences techniques à acquérir, *"les compétences comportementales, comme la communication et la confiance en soi, sont essentielles"* souligne Pascal Goin.

> [www.zdnet.fr – 23/10/23](#)

**Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels** a présenté aux syndicats le **projet de réforme de l'année de terminale du bac professionnel**. Elle propose d'instaurer un **parcours différencié** pour mieux répondre aux besoins des élèves. Les lycéens souhaitant travailler directement après le bac feraient 6 semaines de stage supplémentaires, pour renforcer leurs chances de trouver un emploi ; ceux souhaitant poursuivre leurs études bénéficieraient de *"cours intensifs"* pour s'y préparer, et réduire ainsi leur taux d'échec en BTS (40 %). Ces deux modules s'ajouteraient à **6 semaines de stage obligatoires** pour tous, entre septembre et fin mai (8 actuellement). D'ores et déjà, les discussions avec les syndicats d'enseignants s'annoncent vives, notamment sur les stages et la diminution de certaines heures de cours, au profit du français et des mathématiques dont l'enseignement devrait être renforcé.

> [Les Echos – 23/10/23](#)





# ÉNERGIE – NUMÉRIQUE – ENVIRONNEMENT

## EN FRANCE

Situé entre l'interdiction et la sensibilisation, **le signal-prix serait la voie la plus efficace pour réussir la transition écologique**, selon **Nicolas Garnier, Délégué général de l'association Amorce**, qui accompagne les collectivités et acteurs locaux en matière de transition écologique (énergie, déchets, eau). Selon lui, *"cette dernière est sans doute la plus facile à mettre en œuvre et celle qui a le plus d'impact"*. Multiforme (bonus-malus, subvention, tarification, éco-contribution, fiscalité...) et *"bien utilisé, il peut être un puissant levier... s'il est appliqué sur le bon acteur et selon les bonnes modalités"*, souligne l'association. Or, quand il existe, le signal prix est souvent mal orienté. Dans le domaine de l'énergie, l'association milite pour **l'arrêt des subventions aux énergies fossiles**. Toutefois, consciente de la nécessité de prendre en compte l'acceptabilité sociale des transformations à opérer, elle propose aussi de créer *"un amortisseur socio-environnemental du prix des énergies fossiles visant à protéger les consommateurs en cas d'explosion des prix"* de ces énergies. Une voie étroite donc. L'association propose également de *"rendre le système de la rénovation énergétique beaucoup plus incitatif à la rénovation efficace"*, tout en insistant sur *"l'importance de respecter strictement la hiérarchie : sobriété ; efficacité ; énergies renouvelables ; énergies décarbonées"*.

> [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) – 20/10/23

Pour faciliter la **mise en œuvre du décret BACS**, le Gouvernement a réalisé **un guide** de 23 pages destiné aux professionnels. Définitions, bâtiments concernés, mode de fonctionnement, fonctionnalités, financement CEE disponibles, bonnes pratiques sont abordés.

📄 Téléchargez le **Guide** (source : <https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr>)

> **Energie Plus** – 15/10/23

**La Banque des Territoires** a lancé un **Appel à Solutions Innovantes (ASI)** portant sur la **rénovation énergétique du bâti scolaire**. Ouvert jusqu'au 24 novembre, il s'adresse aux entreprises ou groupements d'entreprises, start up de la data, cabinets d'études. L'objectif est *"d'identifier un nombre important d'écoles, collèges et lycées qui présentent un besoin de rénovation énergétique pour répondre à l'enjeu d'adaptation climatique"*. Les projets retenus seront intégrés au **programme "EduRénov"**, porté par la **Caisse des Dépôts** depuis mai 2023. Ce dernier vise la rénovation énergétique de 10 000 écoles, avec un **objectif minimum de 40% d'économie d'énergie d'ici la fin 2027**. Le financement accordé par la **Banque des Territoires** dans le cadre d'un partenariat pour le développement des solutions lauréates s'élève à **100 000 euros maximum**. *"Les candidats devront s'attacher à imaginer des solutions innovantes permettant de qualifier de potentiels projets, en s'assurant d'un intérêt de la collectivité pour la rénovation énergétique d'un ou plusieurs établissements scolaires et/ou d'un potentiel important de rénovation énergétique de son bâti scolaire compte-tenu de ses caractéristiques techniques"*. Elle précise que *"la constitution de groupements d'acteurs divers alliant leurs expertises et ressources pour proposer une solution"* sera *"particulièrement appréciée"*. La Banque des Territoires espère ainsi **identifier au moins 2 000 projets potentiels**. Ceux qui seront retenus devraient être connus le 11 décembre prochain.

📄 Consultez l'**ASI** (source : [www.banquedesterritoires.fr/programme-edurenov-ami-batiment-scolaire](http://www.banquedesterritoires.fr/programme-edurenov-ami-batiment-scolaire))

> [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) – 27/10/23

**La France se situe à la 2<sup>ème</sup> place des pays les mieux équipés en bornes de recharge**, devancée par les Pays-Bas et suivie par l'Allemagne. Le réseau installé compte **110 000 bornes publiques**, soit 4 fois plus qu'il y a 4 ans. Toutefois, **seulement 10 % du parc propose la recharge rapide**, principalement installée sur les aires d'autoroutes. Indispensables pour convaincre les automobilistes de renoncer aux véhicules thermiques, **le ministre des Transports, Clément Beaune**, a annoncé **abonder le programme Advenir à hauteur de 200 M€ supplémentaires** pour accélérer le déploiement des bornes de recharge électrique rapides, et leur installation dans *"3 domaines particuliers : le résidentiel collectif, les bornes en voiries, et les recharges pour les poids lourds."* Le dispositif concerne près de 220 000 immeubles résidentiels en copropriété, équipés de places de parking. **Un schéma national des sites de raccordement à haute puissance** devrait être dévoilé d'ici à la fin de l'année, pour les véhicules légers comme pour les véhicules lourds, incluant les aires des grands axes routiers. L'objectif du Gouvernement est de **porter à 400 000 le nombre de bornes publiques d'ici à 2030**. Parallèlement, le parc de véhicules électriques devrait décupler (soit 13 millions), selon les projections de l'**Avere**, association de promotion de la mobilité électrique. D'autres mesures visent à faciliter l'acquisition d'un véhicule électrique : renforcement du bonus écologique pour les plus modestes, leasing social pour les classes moyennes. **Un dispositif fiscal vise également à encourager le retrofit des flottes d'entreprises**, au profit d'une motorisation électrique ou à hydrogène.

> **Le Monde** – [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) - 27/10/23

D'après **Enedis**, **la consommation électrique de l'éclairage public "en cœur de nuit"** (à 2 heures du matin) aurait **diminué de 31 % entre septembre 2022 et septembre 2023**. La baisse a été la plus forte dans les départements des **Deux-Sèvres, de la Vienne et de l'Indre** dont certaines communes ont éteint leurs installations de 22h30 jusqu'à l'aube. Cette diminution s'explique également par le changement de sources lumineuses par **des leds** qui a permis de réduire la facture

> **Le Figaro** – 25/10/23

Après avoir consulté cet été les Français sur **l'éclairage public, les horaires d'extinction et les sanctions à prendre**, le Gouvernement entend prendre de nouvelles mesures. Il prévoit de **simplifier les horaires d'allumage et d'extinction des commerces et bureaux**, en les adaptant à la réalité de leur activités. Un **projet d'arrêté** doit ainsi être soumis à consultation du public et des professionnels. **Un prochain décret** devrait également **renforcer l'effectivité des sanctions**, pour non-respect des règles d'allumage et d'extinction lumineuse. Une amende de classe 5 serait retenue, directement adressée au contrevenant. **La réduction de l'intensité lumineuse de 30 %, voire 50 %** a également été plébiscitée lors de la consultation publique. Relevant de la responsabilité des collectivités et nécessitant d'investir dans de nouveaux équipements, **une concertation avec les associations d'élus locaux** devrait permettre de définir les modalités d'accompagnement. **La temporalité de l'éclairage** sera également débattue afin d'adapter l'éclairage public aux enjeux de préservation de la biodiversité.

> **Lux-revue-eclairage.fr** – 24/10/23



## EN RÉGIONS

**Grand Est. L'hôpital de Saint-Dié (88)** a réussi à **réduire sa facture énergétique de 36,8 % en 6 mois**, sans intervenir sur l'enveloppe. **Une PME, Foobot** a développé une solution qui permet d'**optimiser les points de consigne de la Gestion Technique du Bâtiment (GTB)**, en s'appuyant sur un **jumeau numérique**. Implantée fin 2022, elle "*opère des micro-ajustements en temps réel sur la production de chauffage, de ventilation et de climatisation en fonction de l'inertie du bâtiment, du nombre d'occupants ou encore des prévisions météo*" précise **Inouk Bourgon, Président de Foobot**. L'hôpital de **Moyenmoutier (88)** devrait également en être équipé prochainement.

> [Le Moniteur – 27/10/23](#)

## EN EUROPE

**Bruxelles. La Directive sur les énergies renouvelables** est parue au Journal Officiel de l'Union Européenne le 31 octobre, pour une entrée en vigueur d'ici la fin novembre. Les États membres ont jusqu'au 21 mai 2025 pour la transposer. Le texte prévoit **un objectif de 42,5 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie de l'UE en 2030**, tout en encourageant à le dépasser pour atteindre collectivement 45 %. La directive fixe également des objectifs spécifiques de consommation d'énergies renouvelables aux **secteurs des transports, du bâtiment et de l'industrie**. La France a obtenu la reconnaissance de l'hydrogène issu du nucléaire comme énergie verte.

🔗 Consultez la [Directive 2023-2413 du 18 octobre 2023](#) (source : JOUE du 31/10/2023)

> [Contexte – 2/11/2023](#)

**Bruxelles.** En réponse aux interrogations nombreuses des entreprises sur l'**application de la taxonomie**, la **Commission européenne** a publié **deux notes** au JOUE du 20 octobre dernier. La première précise les **critères techniques à observer pour être qualifié de "durable"**. Ainsi la production d'hydrogène peut être considérée comme un investissement "*vert*", même si sa production n'est pas obtenue par de nouvelles sources renouvelables, comme le prévoit normalement le "*principe d'additionnalité*" figurant dans la **Directive "Énergies renouvelables"**. Selon ce dernier, les producteurs d'hydrogène vert devraient obligatoirement utiliser des sources renouvelables nouvelles pour alimenter leur électrolyseur, sans interférer avec d'autres usages préexistants. **La classification des activités** de production d'électricité à partir de gaz, d'hydroélectricité, le transport d'énergie ou encore la rénovation énergétique sont également précisés. **La seconde notice** détaille les **modalités de déclaration des actifs et des activités éligibles à la taxonomie**. La Commission propose également de **recueillir des suggestions de révision de la taxonomie, via un questionnaire**. Des propositions visant à modifier les critères définissant les activités éligibles ou permettant d'en proposer de nouvelles peuvent ainsi lui être soumises, jusqu'au 15 décembre 2023. Elles seront ensuite examinées par la **plateforme de la finance durable**, afin d'orienter les décisions de la Commission en 2024.

🔗 Consultez la [première notice C 2023/267](#) / la [seconde notice C 2023/305](#) du 20 octobre (source : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR>)

> [Contexte – 19 et 23/10/23 - www.banquedesterritoires.fr- 23/10/23](#)

**Bruxelles. La révision en cours de la Directive sur la Performance énergétique** inquiète plusieurs **organisations professionnelles françaises du stationnement et du commerce-distribution\***. Elles dénoncent "*une surenchère*" en matière d'**obligations d'installations d'infrastructures de recharge de Véhicule Electrique (IRVE)**. En effet l'article 12 de la future directive fixe les **obligations d'équipement et de précâblage** des places de stationnements en bornes de recharge dans les bâtiments résidentiels et professionnels. Le texte envisagerait que **10 % des places de stationnement de l'ensemble des parcs existants soit ainsi équipé d'ici à 2027**. Or la législation française prévoit que cette obligation ne s'applique qu'à 5 % du parc. Concernant les parcs de stationnement neufs ou en rénovation lourde, la directive porterait l'obligation d'équipement à 20 % des places (au lieu d'un minimum de 2 places dans la loi française), le précâblage s'appliquant à l'intégralité des places (20 % dans la loi française). Les organisations dénoncent également un empilement de nouvelles obligations législatives concernant les parkings (ombrières photovoltaïques, désimperméabilisation des sols, IRVE) créant de l'insécurité juridique et un volume d'investissements "*considérables*".

\*La Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), la Fédération technique du commerce (PERIFEM), la Fédération des Acteurs du Commerce dans les Territoires (FACT), la Fédération des Magasins de Bricolage (FMB), la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement (FNMS)

> [Enerpresse – 19/10/2023](#)



## BTP

D'après la dernière **note de conjoncture** de la **Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)**, **l'activité a progressé en volume de 4,1 % en septembre 2023, et de 7,8 % au 3<sup>ème</sup> trimestre** par rapport aux mêmes périodes de l'année précédente. Le montant des marchés conclus augmente de 5,3 % au 3<sup>ème</sup> trimestre, en glissement annuel et euros constants. De janvier à fin septembre 2023, il progresse de 13 %. **Les activités de génie civil et l'énergie sont particulièrement dynamiques**. Sur une année glissante, à fin septembre le volume d'heures travaillées progresse faiblement de 0,4 %, et baisse de 1,4 % par rapport au trimestre précédent, tandis que les heures intérimaires chutent de 7,8 %.

> [www.lemoniteur.fr – 2/11/23](#)



## NOMINATION

**Laurent Kueny**, Ingénieur des Mines, a été nommé à la tête de la **Direction de l'Énergie**, au sein de la **Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)**, en remplacement de **Sophie Murlon, Directrice de la DGEC** depuis fin juillet.

> [Contexte – 2/11/23 – Enerpresse – 3/11/23](#)

